



Commune
de MARSONNAS

Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 30/05/2025, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

Présents : ANTOINET Guy - BAR Yoann - CANIVET Cathy - CASANOVA Valérie - COLMARD Grégory - DEBOURG Philippe - DUPONT Marcelin - HAHNEMANN Jean-Louis - PAGNEUX Romuald - RIPOUROUX Pascal - ROMIEU Thérèse - TOLFA Pascale - VERNOUX Florine.

Excusés : BEREZIAT Jean-Louis (décédé) – GADIOLLET Marilyne

Pouvoirs : GADIOLLET Marilyne à DUPONT Marcelin

Quorum : le quorum est atteint

Secrétaire de séance : CANIVET Cathy

Délibérations :

Avis sur l'enquête publique complémentaire SAS CEMEX

Avant-projet requalification des espaces publics

Ordre du jour :

Rénovation de l'école : fonctionnement durant les travaux

Société de chasse : recherche de locaux

Jury d'assises tirage 2026 le 12 juin à Attignat

Valocim : offre de revalorisation

Opération brioches

Fête des TAP le 6 juin

Comptes-rendus des réunions extérieures

Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 17/04/25 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

2025.18 : avis sur l'enquête publique complémentaire SAS CEMEX

Le maire expose que la régularisation de la situation administrative de la carrière de matériaux alluvionnaires située sur le territoire de Jayat, lieux-dits "Petit Communal", "La Vavre", "Les Vernays", "Riottier", "Prairie de Cézille" et "Les Nortières" exploitée par la SAS CEMEX Granulats Rhône Méditerranée, nécessite une enquête publique complémentaire. La Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon a décidé le 12 juin 2024 de surseoir à statuer sur la requête présentée par France Nature Environnement Ain tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2017 autorisant la SAS CEMEX Granulats Rhône Méditerranée à exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune de Jayat, considérant que « *l'illégalité qui résulte de l'incomplétude de l'étude d'impact en ce qui concerne l'insuffisance des mesures Éviter/Réduire/Compenser, peut être régularisée par l'intervention d'une autorisation modificative de régularisation prise au regard d'un dossier actualisé est soumis à une nouvelle enquête publique.* » En conséquence, conformément aux dispositions de l'arrêt de la CAA du 12 juin 2024, une enquête publique complémentaire est menée. Le dossier est soumis à enquête publique complémentaire qui se déroule dans la commune de Jayat du lundi 19 mai 2025 à 14 heures au vendredi 6 juin 2025 jusqu'à 17h30. Le registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, accompagné du dossier de la demande d'autorisation, est ouvert durant cette période à cette mairie. Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de Marsonnas doit formuler son avis sur cette demande d'autorisation d'exploitation de carrière. Le conseil municipal a eu accès à l'ensemble des pièces du dossier le 30/05/2025 pour émettre un avis et, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 2 ABSENCES émet un avis favorable au projet.

2025.19 : avant-projet requalification des espaces publics

Le projet de requalification des espaces publics de Marsonnas a été découpé en 3 tranches. La 1^{re} phase de travaux consiste en l'aménagement des 2700 m² de parking face à l'école et à la salle des fêtes avec la création d'un dépose-minute pour sécuriser l'arrivée et le départ des élèves, en effet les bus scolaires stationnent actuellement en bord de RD26 ; la construction d'une halle couverte ; la sécurisation des traversées piétonnes pour les accès à l'école, la bibliothèque, la salle des fêtes, les commerces avec une identification du carrefour et un marquage en résine gravillonnée ; l'installation de feux tricolores ; la végétalisation des espaces publics et la création de 20+12 places de stationnement sur pavés enherbés ; la création de modes doux (trottoirs pour la continuité piétonne).

Vu le contrat de mandat public relatif aux travaux entre la commune de Marsonnas et de la SPL INTERRA qui a été approuvé le 20 décembre 2024 (cf. délibération 2024-35) ; vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué au Groupement PURE/ARCHIGRAH : PURE - Chemin du Port - 01160 VARAMBON - ARCHIGRAH - 403 rue des Rives de l'Ain - 01160 VARAMBON (cf. délibération 2025-06) ; Le maire informe le conseil municipal que suite aux dernières observations, le bureau d'étude a affiné le projet et a arrêté un montant prévisionnel. Le coût total des travaux mis à jour est estimé à 423 006,40 HT. Le maire soumet au vote en précisant que l'objet de cette délibération est d'approuver le plan et le montant des travaux au stade d'avant-projet (AVP). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le coût prévisionnel au stade de l'AVP des travaux à 423 006,40 HT et autorise la SPL INTERRA à déposer, en tant que mandataire, le permis de construire pour la halle couverte. Le maire informe l'équipe municipale qu'une aide financière de 19 108 euros au titre du PET2 pourrait être attribuée par Grand Bourg Agglomération pour la réalisation des travaux. En parallèle des demandes d'aides seront déposées prochainement sur la plateforme du Département de l'Ain et de la Préfecture.

Questions diverses

Rénovation de l'école : fonctionnement durant les travaux : présentation du projet et échanges sur le fonctionnement de l'école maternelle, lundi 16 juin à 17h, en présence de l'inspection académique, juste avant le conseil d'école qui se tiendra à 18 heures. Durant les travaux, la salle de motricité et la garderie seront mutualisées. Les entreprises seront choisies en octobre 2025 pour un début de travaux en janvier 2026. La commune a consulté plusieurs sociétés pour la location d'un bungalow qui accueillera la salle de maternelle de janvier à juillet 2026. L'entreprise ALGECO est retenue pour un montant de 20 650,90 euros (tarif encore à affiner). Une rencontre avec les parents d'élèves sera programmée dans les prochains mois, le déménagement de l'école est prévu durant les vacances de décembre 2025.

Société de chasse : recherche de locaux : la chasse recherche des locaux pour juillet 2025 et sollicite la commune. A ce jour, elle n'a pas de solutions à proposer à l'association. Une rencontre est fixée lundi 7 juillet à 19 heures en mairie.

Jury d'assises tirage 2026 : tirage au sort pour le Jury d'Assises le 12/06 à 9h à Attignat

Valocime : la société Valocime a fait une offre de reprise de la location de l'antenne de téléphonie actuellement gérée par ATC France. Les élus ne souhaitent pas donner suite à cette proposition durant ce mandat et laisse le soin de la décision à leurs successeurs.

Opération brioches : la commune ne participera pas à l'opération brioches.

Fête des TAP le 6 juin : la fête des TAP a été annulée à cause des fortes pluies de la semaine rendant le terrain de rugby de Montrevel-en-Bresse impraticable. Une séance de TAP ouverte aux parents sera organisé vendredi 4 juillet de 14h45 à 16h15 en présence des animateurs.

Conseil d'école : le 16 juin à 18h

BEC : le conseil municipal et Bresse Energies Citoyennes donnent rendez-vous aux Marsonnais jeudi 12 juin 2025 à 20h à la salle des fêtes de pour présenter leur projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école et la salle des fêtes. Mise en place par les élus de la salle dès 19h. Tourné vers l'intérêt général, ce projet est ouvert, dans le cadre de son financement et de sa gouvernance, aux citoyens qui souhaitent s'y investir.

Mardi 10 juin commémoration de la Léchère à 18h30

AG : Bresse Tonic Foot à Montrevel-en-Bresse le 13 juin à 20h et du FC Plaine Tonique : le 22 juin à 10h30

Comptes-rendus des réunions extérieures : carrefour de la Léchère : prochaine réunion organisée par le Département mercredi 2 juillet 14h30 en mairie en présence des partenaires, des entreprises, des élus et des riverains.

Prochaines dates de réunion du conseil municipal

Mercredi 9 juillet 2025 à 19h30 – Jeudi 11 septembre 2025 à 19h30

Fin de la séance à 21h45

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy ANTOINET

La secrétaire de séance,
CANIVET Cathy

